

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 06 Juillet 2023

Délibération n°20230706_06

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 44

Suppléants : 4

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : JEUNESSE : modalité de facturation des services annexes aux centres de loisirs (activités spécifiques, repas, séjours des centres de loisirs pour 2023

Le jeudi 06 Juillet 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29 Juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MANSLE-LES-FONTAINES.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy - TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – FAURE Sigrig – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEI Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-RAMEZI Christelle suppléante PINEAU Francine

2-CHOLEWKA Marie suppléante de BOUYSSSET Céline

3-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

4-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-FLAUD Yves pouvoir à COMBAUD Renaud

2-KAUD Pascal pouvoir à CROIZARD Christian

3-PAPILLAUD Sonia pouvoir à LACROIX Aurélie

4-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

5-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

6-MAHÉ Jacques pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella pouvoir à FOURÉ Brigitte

8-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : COMBAUD Alain – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle-
CRINE Jean-Jacques – DURAND Jean-Louis - BORDES Jean-Jacques – TEILLET Anne – MARCELIN Céline -
CHARRIAUD Sébastien – PINTUREAU Romain – SEVRIT Raymond – JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : JEUNESSE : modalité de facturation des services annexes aux centres de loisirs (activités spécifiques, repas, séjours des centres de loisirs pour 2023

Vu la délibération n°20221215_02 en date du 15 décembre 2022 relative à la mise en place d'une nouvelle tarification expérimentale des accueils de loisirs extra et périscolaires à compter du 1er février 2023,

Vu l'avis du bureau communautaire du 19 juin 2023, relatif aux tarifs des séjours été 2023, des repas des accueils de loisirs et des soirées jeunes,

Madame la Vice-Présidente en charge de l'Enfance et de la Jeunesse rappelle à l'assemblée que la collectivité s'est engagée dans une expérimentation tarifaire pour ses 3 accueils de loisirs sans hébergement communautaires (ALSH) prenant en compte le « taux d'effort » des familles.

Dans ce cadre, l'assemblée a approuvé les tarifs des journées et demi-journées (avec ou sans repas). Il convient désormais de délibérer sur les prestations connexes, à savoir :

- ✓ Le prix des séjours organisés durant l'été 2023,
- ✓ Le prix des repas, lorsqu'il est demandé par les usagers une facturation à part,
- ✓ Le prix des activités « spécifiques » (sorties).

La grille tarifaire des services proposés au sein des accueils des loisirs s'établit comme suit :

	ALSH Aigre	ALSH Mansle	ALSH Vars
Journée complète			
Taux d'effort	1 % du QF		
Prix plancher/jour/enfant	6.00 €		
Prix plafond/jour/enfant	12.00 €	14.00 €	12.00 €
Demi-journée (sans repas)			
Taux d'effort	0,6 % du QF		
Prix plancher/ ^{1/2} jour/enfant	3,50 €		
Prix plafond/ ^{1/2} jour /enfant	6.00 €	8.00 €	6.00 €
Prix plancher/soirée ado/enfant	3.50 €		
Prix plafond/soirée ado/enfant	5.00 €		5.00 €
Demi-journée (avec repas)			
Taux d'effort	0,9 % du QF		
Prix plancher/ ^{1/2} jour/enfant	5.00 €		
Prix plafond/ ^{1/2} jour /enfant	9.00€	11.00 €	9.00 €
Prix plancher/soirée ado/enfant	5.00 €		
Prix plafond/soirée ado/enfant	7.00 €		7.00 €
Repas			
Prix/repas/enfant	3.00 €		
Activité spécifique journée sans repas (majoration)			
Prix/activité/enfant	5.00 €		

Tarifs des séjours été 2023 :

Tarifs des séjours/ALSH d'Aigre :

QF	Séjour 4 jours et 3 nuits 7-11 ans 18 au 21 juillet	Séjour 4 jours et 3 nuits Ados Du 10 au 13 juillet
< à 305	121.58€	121.58€
De 305.01 à 580	125.87€	125.87€
De 580.01 à 680	129.79€	129.79€
> à 680.01	133.68€	133.68€
Aucun régime	150€	150€

Tarifs des séjours/ALSH de Vars :

QF	Séjour 3 jours et 2 nuits 5-7 ans Du 11 au 13 juillet	Séjour 5 jours et 4 nuits 8-9 ans Du 17 au 21 juillet	Séjour 5 jours et 4 nuits 10-11 ans Du 24 au 28 juillet	Séjour Ados 8 jours et 7 nuits 12-17 ans Du 29 juillet au 5 aout
< à 458	106.53€	117.82€	117.82€	161.36€
De 458.01 à 533.99	109.89€	121.74€	121.74€	166.07€
De 534 à 548.99	114.90€	127.59€	127.59€	173.08€
De 549 à 579.99	134.69€	150.67€	150.67€	200.78€
> à 580	137.07€	153.45€	153.45€	204.12€
Aucun régime	150€	175€	175€	210€

Tarifs des soirées « jeunes » (Aigre et Vars) :

Période	Taux d'effort (Idem 1/2j)	Prix plancher	Prix Plafond
Soirée ados avec repas	0.9%	5 €	7 €
Soirée ados sans repas	0.6%	3.50 €	5 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les tarifs précités ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

